
Firstcaution

lance la première garantie de loyer flexible pour le locataire

SUR [FIRSTCAUTION.CH](https://www.firstcaution.ch) DÈS LE 26 OCTOBRE 2020

“Enfin une solution qui permet au locataire de mixer caution et dépôt tout en gardant son argent disponible pendant toute la durée du bail.”





Céline Frey, CEO de Firstcaution répond à quelques questions pour vous présenter l'évolution de la garantie de loyer Firstcaution

QU'EST CE QUE LA GARANTIE DE LOYER FLEXIBLE ?

La garantie de loyer flexible, c'est une réponse unique et évolutive aux besoins des locataires et des régies en matière de garantie de loyer. En quelques clics le locataire choisit comment il souhaite souscrire sa garantie de loyer :

100% caution → [Garantie classique Firstcaution](#)

100% dépôt → [Versement du montant de la garantie de loyer sur un compte sécurisé Firstcaution](#)

Solution mixte → [Choix du montant du dépôt à verser, le solde en caution](#)

Tout montant versé sous forme de dépôt vient réduire le montant de la prime annuelle sur la partie caution.

Le dépôt reste disponible tout au long du bail, le locataire peut récupérer tout ou partie de son argent en le transformant en caution quand il le souhaite.

QUEL IMPACT SUR LE CERTIFICAT DE GARANTIE DE LOYER ?

Absolument aucun ! Les certificats de garanties émis par Firstcaution gardent la même fiabilité tout au long de la durée du bail, quel que soit le choix du locataire sur un éventuel dépôt.

La régie n'a aucune démarche à effectuer si le locataire choisit de récupérer ou verser de l'argent sur un compte, cela impacte la facture du locataire mais en aucun cas le certificat qui a été émis au profit de la régie ou du bailleur.

Enfin, Firstcaution maintient tous ses engagements en matière de réactivité et facilité de libération de ses garanties, quelle que soit la solution choisie par le locataire.

“Les certificats émis par Firstcaution apportent toute la sécurité nécessaire quel que soit le choix du locataire de verser ou non un somme en dépôt, les changements ne nécessitent aucune démarche de la part de la régie. Les libérations sont toujours aussi simples et rapides et les résiliations ne peuvent se faire que sur demande de la régie ou du bailleur.”

QUEL AVANTAGE POUR LE LOCATAIRE ?

Rester Flexible ! Le locataire peut faire évoluer sa garantie selon ses besoins.

Le locataire préfère une garantie 100% caution au moment de l'emménagement car il a de nombreuses dépenses, **c'est possible !**

Il souhaite ensuite verser toute ou partie de sa garantie sous forme de dépôt afin de réduire sa facture annuelle, **c'est possible !**

Un nouveau besoin se présente et il veut récupérer son argent en le basculant en caution, **c'est possible !**

Toute autre combinaison de dépôt/caution, **c'est possible !**

QUEL AVANTAGE POUR LA RÉGIE ?

Fiabilité, réactivité, simplicité pour toutes les garanties !

Nous nous engageons à maintenir la même réactivité de libération pour toutes les garanties de loyer, quel que soit le choix du locataire sur un éventuel dépôt. Finies les libérations parfois fastidieuses avec les banques.

Une solution simple pour les locataires !

Les régies n'ont plus besoin d'expliquer aux locataires la différence entre le dépôt bancaire et le cautionnement, Firstcaution offre une réponse unique pour la garantie de loyer.

Plus de flexibilité, moins de travail !

Les régies ne sont plus sollicitées par les locataires qui souhaitent transformer un dépôt bancaire en caution ou inversement, ici le certificat n'est jamais impacté par les changements que souhaitent faire les locataires. La garantie est émise et couverte par Firstcaution quel que soit le choix de départ et les changements qui suivent pendant toute la durée du bail.

“Firstcaution continue d’assurer la plus grande simplicité et réactivité au moment de la libération de ses garanties”

COMMENT SOUSCRIRE ?

Tous les locataires sont éligibles à la garantie flexible dans la mesure où ils répondent aux critères de solvabilité habituels.

Il leur suffit de se rendre sur firstcaution.ch et de choisir le mode de garantie pour lequel ils souhaitent opter.

Pour tout changement ils feront ensuite appel à notre service client qui sera là pour les assister.

Firstcaution est une compagnie d'assurance agréée par la FINMA. Firstcaution travaille depuis plus d'1 an à l'ensemble des paramètres légaux, techniques et opérationnels de la garantie de loyer flexible. Le déploiement de la garantie de loyer flexible a fait l'objet de toutes les confirmations nécessaires afin de se conformer aux exigences légales en la matière. Les dépôts réceptionnés dans le cadre de la garantie flexible répondent à l'ensemble des critères de sécurité afin d'assurer une fiabilité infaillible à nos clients.

Contacts Garantie-Flexible : CEO - Céline Frey · Tél +41 79 196 72 36 · Email celine.frey@firstcaution.ch / Directeur Commercial - Antony Tieche · Tél +41 76 586 89 26 · Email antony.tieche@firstcaution.ch / Direktor - Cornelia Hannig · Tél +78 641 48 46 · Email cornelia.hannig@firstcaution.ch / Responsable Commercial - Aurora Colleoni Tél +41 79 657 32 25 Email aurora.colleoni@firstcaution.ch